

Europe

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET AU CONSEIL EUROPÉEN

CLÔTURE DU PREMIER SEMESTRE EUROPÉEN DE COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES:
ORIENTATIONS POUR LES POLITIQUES NATIONALES 2011-2012

COM (2011) 400 [INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 7 JUIN 2011]

Aperçu

| | |
|----------|--|
| Document | communication; texte non destiné à un processus législatif |
| Domaine | Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne: politique économique (art. 121), discipline budgétaire (art. 126), zone euro (art. 136), emploi (art. 148) + Stratégie Europe 2020 |

Semestre «européen» d'abord

Rappel chronologique du déroulement du semestre européen:

- janvier 2011: présentation par la Commission Européenne de l'examen annuel de la croissance (*Annual Growth Review*)¹ et du rapport conjoint sur l'emploi;
- mars 2011: le Conseil européen «de printemps» des 24-25 mars 2011 a approuvé et complété les orientations formulées dans l'examen annuel de la croissance (voir rapport DOC 53/1365), et le Pacte pour l'euro plus a été adopté;
- avril 2011: présentation par les États membres de leur programme de stabilité ou de convergence (finances publiques), de leur programme national de réforme (concernant l'application de la stratégie Europe 2020) et de leurs engagements dans le cadre du «Pacte pour l'euro plus»;
- juin 2011: les engagements pris par les États membres ont été évalués par la Commission qui a rendu des projets de recommandations pour chaque État.
Le Conseil européen des 23-24 juin a fait siennes les recommandations par pays approuvées par le Conseil et clôturé le premier semestre européen.

¹ Voir la communication COM (2011) 11 et notre fiche de synthèse à ce sujet sur: www.ipex.eu

Semestre «national» ensuite

La clôture du premier semestre européen marque l'ouverture du «semestre national»: au second semestre de cette année, il appartiendra aux États membres de débattre des orientations européennes et de les intégrer dans leurs budgets pour 2012 et dans leurs processus décisionnels nationaux, compte tenu aussi de la préparation des prochains programmes nationaux pour le printemps 2012.

Synthèse

Globalement, la Commission estime que les programmes présentés par les États membres constituent un bon point de départ pour assurer la continuité de la reprise européenne, pour remédier aux problèmes budgétaires et pour poursuivre les réformes engagées dans le cadre de la stratégie Europe 2020 au niveau national.

Cependant, la Commission observe avec préoccupation que ces engagements combinés ne permettraient pas à l'UE d'atteindre ses grands objectifs pour 2020.

| | |
|--|--|
| Objectifs où les États membres sont sur la bonne voie | Objectifs où des efforts supplémentaires sont à réaliser |
| réduction des émissions, sources d'énergies renouvelables, décrochage scolaire | emploi, recherche et développement, efficacité énergétique, enseignement supérieur, pauvreté |

Pour établir la légitimité et l'efficacité de la nouvelle gouvernance économique de l'UE, les États membres devraient déterminer la meilleure manière d'impliquer les parlements nationaux, les autorités infranationales comme les autres parties intéressées, dans l'élaboration et le suivi de leurs programmes.

La Commission est prête à apporter son aide et à prendre part aux débats nationaux, dans le cadre de cette gouvernance économique européenne nouvelle et renforcée.

En savoir plus

Vous pouvez consulter le document via le lien ci-dessous (Ctrl + cliquer sur le lien):

➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0400:FIN:FR:PDF>

Voir également les documents ci-après (déjà transmis):

- Projet d'avis de la Commission européenne sur le programme national de réforme 2011 de la Belgique et le programme de stabilité de la Belgique pour 2011-2014:

http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/recommandations_2011/csr_belgium_fr.pdf

- Projet d'avis de la Commission européenne concernant la mise en oeuvre des grandes orientations des politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SEC:2011:0828:FIN:FR:PDF>

Rédaction: Laurent Pottier; 30.06.2011